



Genève, le 14 décembre 2016

**Le Conseil d'Etat**

6957-2016

Monsieur Ueli Maurer  
Conseiller fédéral  
Département fédéral des finances  
Bundesgasse 3  
3003 Berne

**Concerne : modification de l'ordonnance sur l'impôt anticipé (financement de groupes de sociétés); ouverture de la procédure de consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous vous remercions d'avoir sollicité l'avis de notre Conseil sur l'objet mentionné sous rubrique et vous faisons volontiers part de notre détermination à son propos.

Notre Conseil soutient cette modification de l'ordonnance sur l'impôt anticipé qui renforce l'attrait de la place économique suisse.

En vous réitérant nos remerciements de nous avoir offert la possibilité de prendre position sur ce projet d'ordonnance, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre considération distinguée.

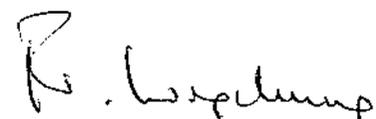
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Anja Wyden Guelpa

Le président :



François Longchamp